

« et ont négligé de prendre les mesures nécessaires pour inviter les provinces canadiennes à respecter intégralement l'esprit des Actes de l'Amérique du Nord britannique qui établissent clairement les prérogatives propres à chacune des législatures du Canada et des provinces. Et qu'en plus ils aient négligé, en cette année du centenaire, de donner des directives efficaces concernant le développement constitutionnel du Canada, afin que la classe agricole reçoive toute l'attention voulue pour maintenir dans notre pays une croissance économique constante telle que désirée par les Pères de la Confédération, de façon si généreuse et patriotique.

Monsieur l'Orateur, j'ai des copies de l'amendement en français et en anglais. J'espère, non pas donner une leçon à certains partis, mais que ce sous-amendement recevra notre approbation, et je suis sûr que tous les députés seront d'accord pour dire que ce sous-amendement s'imposait et qu'on doit, de toute nécessité, appeler l'attention de la Chambre sur la situation et même provoquer des débats d'urgence sur la question agricole à travers le Canada.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** Si certains ont quelque chose à dire sur la recevabilité de ce sous-amendement, j'aimerais les entendre maintenant.

**L'hon. M. Côté (Longueuil):** Monsieur l'Orateur, nous vous laissons le soin de décider si l'amendement est acceptable ou non. A mon sens, on a passablement forcé le Règlement pour le présenter, mais nous nous en remettons à vous.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire, c'est que pareille ingéniosité me renverse.

**M. l'Orateur suppléant:** La question dont la Chambre est saisie, bien sûr, est l'amendement du très honorable chef de l'opposition. Cet amendement à la motion principale porte sur des questions d'ordre constitutionnel. Le sous-amendement du député de Roberval traite essentiellement de questions d'ordre constitutionnel. Je reconnais l'ingéniosité avec laquelle le représentant a introduit un autre sujet, mais j'estime que ce dernier n'est pas l'élément principal du sous-amendement. Par conséquent, de l'avis de la présidence, l'amendement est recevable.

**M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, pendant le court laps de temps qui me reste avant le dîner, je désire féliciter les comotionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai été très impressionné par le premier discours du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson). Ce discours fait honneur, non seulement à lui mais encore à sa circonscription.

Au cours de ce débat, je me bornerai à parler de la reconnaissance tardive qu'a faite le gouvernement fédéral du rôle qu'il peut jouer dans l'urbanisme. C'est avec joie que j'ai lu les déclarations du gouvernement, dans le discours du trône, et écouté les paroles du 10 mai du premier ministre (M. Pearson), touchant l'amélioration de l'environnement urbain des Canadiens. Il a été question de prévoir des espaces découverts et de mener une enquête fédérale-provinciale. Je me propose de ne parler que des problèmes urbains urgents et des moyens à prendre pour les régler.

Depuis quelques années, nous, Canadiens, constatons que quelque chose cloche dans nos régions urbaines. H. G. Wells l'avait prévu, à la fin du siècle dernier, quand il a déclaré:

Vous constaterez que nombre de gens qui autrefois dormaient, travaillaient, élevaient leurs enfants, allaient à l'église et faisaient leurs courses dans le même quartier, sont maintenant dépayés, pour ainsi dire: ils ne sont plus confinés à un quartier: ils habitent à un endroit, travaillent dans un deuxième et font leurs courses dans un troisième. Et la seule façon de leur redonner un milieu intégral c'est d'agrandir les régions en fonction de leur nouveau rayon d'action.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la prospérité, l'expansion démographique, une immigration accrue et le progrès technologique ont considérablement accéléré la croissance des régions urbaines du pays. D'où, une vaste région métropolitaine rendue possible par l'automobile, l'extension des réseaux électriques et téléphoniques, des routes carrossables en toute saison et l'humble fosse septique.

Les signes du malaise provoqué par l'expansion urbaine n'échappent à personne: les embarras de la circulation au cœur de nos grandes villes résultant de l'usage de plus en plus répandu de voitures particulières; le déclin rapide de nos réseaux de grande circulation; le manque d'espace de stationnement dans le centre des villes; l'insuffisance de nos réserves d'eau; les dépenses considérables nécessaires au traitement des eaux d'égout; une société prospère permettant le développement de banlieues sans prévoir assez de parcs ou de terrains de jeu; la hausse énorme du coût des écoles; la détérioration de vastes zones industrielles, commerciales et résidentielles dans les grandes villes et le déclin des quartiers d'affaires.

• (12.50 p.m.)

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes et des contrariétés de nos agglomérations urbaines. Les forces qui ont provoqué l'expansion rapide des villes ne s'atténueront pas de sitôt. Nous sommes en pleine crise de réorganisation sociale et politique, car le Canada est devenu une nation urbaine. En 1961, 70 p. 100 des Canadiens habitaient dans des régions